

Des points de l'ordre du jour, notamment le CPRDFOP, sont intervertis afin d'être traités en présence de Mme Pernod Beaudon, vice-présidente du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes qui rejoindra la séance en cours de matinée.

Introduction par Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de région :

Le Préfet accueille les participants pour ce premier CREFOP de l'année. Il rappelle son attachement au quadripartisme, au dialogue social. Il profite de cette séance pour informer les organisations de salariés qu'il les recevra à leur demande en formation intersyndicale.

Le CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes a bien fonctionné en 2017 avec plusieurs réunions de bureaux, des 3 commissions, il a produit la charte et le schéma du SPRO, le groupe Handicap a quant à lui, élaboré l'engagement régional pour l'emploi des travailleurs handicapés (ERETH) signé le 25 septembre et, au cours de cette séance, le projet de CPRDFOP, travaillé en partenariat, sera présenté.

Aujourd'hui 3 démarches structurantes marquent l'articulation des politiques publiques entre l'Etat, la Région, les partenaires sociaux :

- La Stratégie régionale pour l'emploi (SRE) élaborée par l'Etat
- Le Contrat de plan régional de développement de la formation et orientation professionnelles (CPRDFOP) piloté par la Région
- Les travaux du COPAREF avec la mise à jour des listes régionales de formation éligibles au Compte personnel de formation et les avis sur les appels à projets du FPSPP

Au niveau de l'Etat les politiques en cours d'élaboration concernent la réforme du code du travail et la réforme des contrats aidés au deuxième semestre 2017 ; si les contrats aidés ont eu un nombre réduit à 200 000 contrats en 2018 et sont réorientés sur le secteur non marchand, les bénéficiaires sont ciblés sur les personnes qui en ont le plus besoin.

2018 sera l'année des réformes ambitieuses de l'apprentissage et de la Formation professionnelle ; ces projets de réformes i font débat ; les Régions et les consulaires, ne sont pas d'accord pour un transfert des missions sur l'apprentissage aux branches professionnelles.

Le Gouvernement a la volonté de développer l'apprentissage, de mettre les entreprises en situation d'accueillir plus d'apprentis et de proposer des formations en lien Il serait utile de prendre exemple sur l'Allemagne. Pour viser 70% insertion post contrats d'apprentissage.

La réforme de la Formation professionnelle sera d'ordre structurel pour améliorer la FTLV et aussi l'orientation des individus. Le gouvernement a proposé aux partenaires sociaux de donner avis à un projet d'accord national interprofessionnel si besoin en refondant l'organisation de l'alternance. Objectif de cet accord interprofessionnel : un meilleur accès à une formation de qualité et un meilleur accompagnement. Il est essentiel il est essentiel de tenir compte de la numérisation des emplois (transition numérique) qui transforme profondément le cadre d'exercice du travail, et nécessite un accompagnement renforcé envers ceux qui ne maîtrisent pas les compétences de base).

La reprise économique ne doit pas laisser de côté certains salariés : ex installation d'une grande entreprise vente par Internet dans notre région. Formations à adapter.

Dans les semaines à venir, lancement du Programme d'investissement pour les compétences 2018-2021 avec 4 axes dont l'axe 2 « Edifier une société de compétences ».

- 14,6 Mds d'euros sur 5 ans pour former en plus un million de demandeurs d'emploi de premier niveau de formation avec des formations qualifiantes et les très éloignés de la formation et de la qualification et un million de jeunes très éloignés de la formation et qualification. La mise à niveau des savoirs de base est un enjeu.
- Il s'attachera aussi à promouvoir des innovations technologiques pour renforcer une pédagogie adaptée aux évolutions de la société (cours en ligne, pédagogie à distance).

Estelle SAUVAT invite les Régions à s'engager et le Préfet souhaite que la Région Auvergne-Rhône-Alpes réponde présente sur ces enjeux majeurs pour les citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes. Toutes ces politiques réorientées s'inscrivent dans un contexte d'embellie de la conjoncture économique, qu'il convient de poursuivre et de pérenniser. D'autres réformes vont démarrer au 2^{ème} semestre 2018 : travail, assurance chômage, réorientation contrats aidés, accompagnement jeunes en risque rupture formation initiale.

Intervention pour la Région de M. Jacques Blanchet, Conseiller régional:

M. Blanchet présente les excuses de Mme Stéphanie PERNOD BEAUDON, retenue dans une réunion et qui arrivera en retard.

M. BLANCHET exprime les inquiétudes du Conseil régional sur la réforme de l'apprentissage. Confier la taxe d'apprentissage aux organisations d'employeurs peut-il garantir la péréquation ? quelle sera l'équité de traitement entre les CFA ? la représentation des régions, Régions de France a quitté la table de concertation. Cette réforme ne doit pas aboutir à un déséquilibre en défaveur des territoires ruraux et déséquilibrer la carte de formations. Il rappelle qu'il connaît bien les branches professionnelles, puisqu'il a été Président régional en Rhône-Alpes de la Fédération Française du Bâtiment ; Il souhaite que le conseil régional conserve un rôle central dans l'apprentissage

M. BLANCHET tient à saluer le travail quadripartite qui a abouti au CPRDFOP.

Le Préfet débute l'ordre du jour puisqu'il n'y a pas de déclaration liminaire.

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté

2) Mise à jour des listes de formations éligibles au CPF

(intervention d'Aurélié GAVOILLE-ALIX, MEDEF)

Présentation de l'activité du COPAREF en 2017 pour la mise à jour des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF) :

- il s'agit de la cinquième mise à jour depuis la création du CPF en 2016
- principes généraux et méthodes d'instruction : diaporama
- 1380 certifications inscrites pour les salariés et 1483 certifications pour les DE

Explication du circuit ; il ne peut y avoir d'avis définitif du COPAREF tant que la branche à travers sa Commission paritaire emploi-formation n'a pas rendu d'avis sur la demande d'intégration dans les listes.

Les données statistiques, extraites de données nationales sur déploiement du CPF en région font apparaître une augmentation de 18,5 %.

53 demandes d'éligibilité au CPF ont été instruites depuis juin dernier, émanant de 12 porteurs ; 22 ont été retenues. Beaucoup de demandes sont en fait en attente d'avis de la branche, via sa commission paritaire régionale emploi-formation.

Le profil des bénéficiaires est de 57% Hommes/43% Femmes.

CLEA reste la 1^{ère} certification la plus demandée par les demandeurs d'emploi, et pour les salariés, ce sont les tests d'anglais (TOEIC, BULATS).

DEBAT :

Pourquoi pas de données statistiques sur les travailleurs handicapés ? Daniel DIAS (AGEFIPH) demande qu'on dispose de cette donnée car ce public a une priorité d'emploi.

Patric MERIC (FO) : sur stats H/F a-t-on des explications ? Que faire pour remédier à ce déséquilibre ?

Réponse : NON c'est une tendance nationale. La Délégation Régionale aux Droit des Femmes et à l'Égalité se dit prête à travailler avec COPAREF sur ce sujet.

Conclusion : listes validées par consensus

3) APPEL A PROJETS MUTATIONS ECONOMIQUES

Intervention de Frédéric CHAPUT (CFDT, Président du COPAREF Auvergne-Rhône-Alpes)

Pas de présentation d'un projet particulier car il y en a eu 26 et le COPAREF ne se considère pas légitime pour en choisir un plutôt qu'un autre, d'autant plus que certains projets sont en cours.

Il y aura une évaluation qualitative. Les membres du CREFOP seront invités à y participer.

Éléments d'appréciation :

- 3 OPCA concentrent près de 60% dossiers : OPCALIA, OPCAIM, AGEFOS-PME
- Enveloppe de 34,3 M
- Plus de 22800 salariés / DE concernés pour plus de 3300 entreprises
- 90% des dossiers sont nationaux ou interrégionaux
- Donc seulement 10% sont régionaux. Encore très peu de cofinancements publics en région (5 dossiers, 3 OPCA)

NOUVELLES PROCEDURES EN 2018 : la programmation du FPSPP se passera en une fois pour l'année. Pour le COPAREF Auvergne-Rhône-Alpes, 2 critères seront prioritaires :

- Pertinence du projet pour la région
- Cohérence du projet avec la politique EFOP des branches concernées

Pour le COPAREF, il est nécessaire de resserrer le calendrier. Fin mars, étude des dossiers donc les OCPA doivent faire remonter leurs dossiers en mars. En mai le COPAREF fait remonter au FPSPP.

Frédéric CHAPUT indique des dates à retenir :

- 23 janvier : journée d'échanges sur les politiques EFOP des branches
- 20 mars : séminaire de bilan qualitatif avec porteurs de projets, COPAREF et membres CREFOP qui le souhaitent

4) PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE DE L'EMPLOI par le DIRECCTE

Appui d'un diaporama (cf. pièces jointes), Présentation par Jean-François BÉNÉVISE, DIRECCTE.

La stratégie régionale pour l'emploi a été présentée et validée par consensus en bureau le 20 juin 2017 ; le Préfet, M. COMET souhaitait avoir une rédaction de fiches-actions afin de viser une mise en pratique des grandes orientations et avoir une déclinaison territoriale dans chaque département en fonction des besoins et des priorités du territoire.

Le Direccte souligne que la stratégie globale qui lie économie, emploi et orientation repose sur 3 piliers d'actions : SRE, CPRDFOP, SRDEII.

Le Préfet Stéphane BOUILLON souligne une priorité de l'Etat sur l'insertion professionnelle des réfugiés (titulaires d'un titre de réfugié) qui ont une formation professionnelle, veulent s'insérer rapidement et donc avec un accompagnement adapté et une mise à niveau de leurs compétences sont prêts à prendre des postes notamment dans les métiers qui recrutent. Il s'agit de pouvoir offrir un parcours comprenant un hébergement, une orientation et une formation professionnelle et un emploi. Il s'agit d'abord d'expérimenter.

La secrétaire régionale de la CFDT Mme Le GAC témoigne de la mise en place d'ateliers pour les réfugiés. Demande examen de l'évaluation en Bureau du CREFOP.

5) POINT sur la CARTE DES FORMATIONS initiales professionnelles scolaires :

Par Mme MOULIN-CIVIL, Rectrice de région académique

Rappel de la lettre de cadrage :

Concertation entre les 3 académies et les services de la Région. Mise à disposition d'une plateforme de dépôt des projets que les 3 académies et services de la Région utilisent.

Cohérence régionale qui vise les territoires frontaliers entre les 3 académies : augmentation de places en BTS est une priorité. La plateforme PARCOURS SUP est inaugurée aujourd'hui même au niveau national.

Redit que la lettre de cadrage est également adressée aux CFA.

Voir slide « rappel des objectifs prioritaires pour la rentrée 2018 »

Arbitrages encore en cours. Les presque 2 000 places supplémentaires demandées ne seront pas satisfaites.

Chantal BUNEL-DELARCHE présente le point sur les demandes relatives à l'apprentissage, (pas de diaporama). Mme Muriel HASSENFRAZ complète :

- 605 projets déposés par 56 CFA : 238 demandes d'ouverture, 40 projets de fermeture.
- 4 814 places demandées en ouverture. 3 000 en fermeture
- 134 projets de création de nouvelles sections
- Enseignement secondaire : solde négatif
- Enseignement supérieur : solde positif

DEBAT :

RENE PASINI (FSU) : On a l'impression qu'on enregistre un certain nombre de documents, mais on ne voit pas la cohérence d'ensemble.

Les voies d'insertion nécessitent une formation générale de base. Or, nécessité économique oblige, on regarde seulement les opportunités d'emplois.

On oppose maintenant formation initiale par la voie scolaire et apprentissage, en mettant en exergue le modèle allemand qui prévoit un enseignement général et alors que l'âge moyen de l'apprenti y est plus élevé (20 ans). Idem pour la durée du contrat : 36 mois

Mixité des publics : le Service Public de l'Education devient la roue de secours de l'apprentissage qui pourtant ne résoudra pas la question du chômage.

Demande un bilan.

Le préfet estime en effet que l'apprentissage doit évoluer en France. Il fait part de son expérience en Alsace de mise en place de formations d'apprentis mixtes (français, allemands) qui ont bien fonctionné...

Aurélie GAVOILLE-ALIX (MEDEF) : Question sur les avenants : souhait de connaître le calendrier et la procédure.

Muriel HASSENFRTZ répond : 1^{er} mars, 6 projets. Consultation soit par mail, soit une réunion (non décidé encore)

Ouverture de 2 CFA : Présentation par la Direction de la Formation Continue et apprentissage de la Région (Muriel HASSENFRTZ)

- CFA INGESNUM

Le COEF du numérique a mis en évidence les besoins de recrutement dans les métiers du développement numérique (codage notamment, chef de projet etc...)

Public visé : jeunes diplômés haut niveau (docteurs, Bac + 5) qui souhaitent acquérir une double compétence pour mieux sécuriser leur vie pro

Mme la Rectrice : étant donné le public visé, il est nécessaire de se rapprocher de l'enseignement supérieur, universités et grandes écoles pour assurer complémentarité

Muriel HASSENFRTZ précise que l'on peut inscrire l'approche concertée avec enseignement supérieur comme condition du projet dans le vote de la commission permanente de la Région.

Luc FLEURET (CRMA) : quelle est la certification ? Réponse : un titre existant en Région Parisienne (inscrit au RNCP) ouvert en apprentissage.

Michel JAMES au titre des COMUE se dit prêt à travailler avec le chef de projet (Thierry ALVERGNAT)

Délégation droits des femmes demande de viser la mixité H/F

- CFA métiers de l'énergie

Un même CFA existe en Ile-de-France.

Une association a été créée en Auvergne-Rhône-Alpes. CFA sans murs. Vocation à couvrir l'ensemble du territoire

Offre niveau IV à III. Objectif démarrage : 120 apprenants. Objectif final : 240

Les mêmes formations existent dans d'autres CFA.

Aurélie GAVOILLE-ALIX (MEDEF) sur le sujet des petites entreprises : ce projet s'adresse également aux sous-traitants. Le MEDEF sera vigilant à suivre l'éventuelle aspiration de ce CFA p/r à l'offre déjà existante.

Patrice MERIC (FO) : craint qu'il y ait + de sélection. Quid de l'offre de formation existante ?

Réponse Muriel HASSENFRTZ : Pas de modalité d'entrée sélective. Modèle : un CFA sans mur qui s'appuie sur les lycées faisant déjà la même chose. Il n'y aura pas dans le même lycée un jeune relevant du CFA EN et un jeune relevant du CFA métiers de l'énergie.

6) CPRDFOP

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON introduit la présentation ; elle veut réaffirmer sa satisfaction qu'on puisse débattre de la création de CFA. Avec la nouvelle réforme on n'échangera peut-être plus sur ces sujets....

CPRDFOP : la région a souhaité engagé les travaux de façon quadripartite.

1. Emploi : mise en cohérence des dispositifs
2. Evaluation essentielle, grâce aux fiches-actions, avec une possibilité de les faire évoluer et les modifier au cours de la durée du CPRDFOP pour tirer les enseignements des actions menées.
3. Structuration de l'offre de formation dans une région où nous avons beaucoup de chance par rapport à d'autres, donner sa chance à tous, notamment publics cibles de la Région, TH, seniors, femmes revenant sur le marché de l'emploi après une rupture ; il y a aussi la volonté de maintenir des solutions de formation pour les niveaux V et IV et l'apprentissage peut être une voie d'accès pour ces premiers niveaux de formation ; il n'y a pas de volonté de gonfler le nombre d'apprentis grâce à l'enseignement supérieur.
4. Quel avenir on veut pour les jeunes ?

Les pouvoirs publics ont 2 responsabilités :

- Etre garant de l'équité
- Garantir un droit à un service public de qualité

La Région exprime son intérêt à poursuivre la décentralisation dans le champ EFOP.

Comment faire en sorte de passer d'une transmission de savoir qui passe par la connaissance, à l'envie d'avoir un métier (voir Suisse).

La France doit rester dans les leaders mondiaux, s'adapter au numérique.

RDV donné à ce CPRDFOP au moment de son évaluation.

Mme la Rectrice s'exprime au nom des autorités académiques et des services de l'Etat. Volonté de répondre aux défis du monde d'aujourd'hui et de demain. Elle rappelle l'attachement de l'Etat à un certain nb d'orientations :

- Rapprocher le monde économique et le monde de la formation ;
- Lutter contre les stéréotypes ;
- Assurer une vision de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire régional ;
- Rappel er l'importance du dialogue quadripartite.

Méthode participative mise en place par le conseil régional a permis à chacun de faire valoir ses propositions. Beaucoup de réunions (20). Ecriture de fiches-actions. Le DIRECCTE et elle-même veilleront à suivre les travaux dans les 2 commissions qu'ils président. Le Rectorat restera attentif aux réformes en cours. Le CPRDFOP devra être suffisamment agile pour s'adapter aux nouveautés.

Elisabeth LE GAC (CFDT) fait une déclaration au nom de l'ensemble des organisations syndicales représentant les salariés (CGT, CFDT, CGC, CFTC et FSU-UNSA)

Diagnostic partagé est jugé de qualité. Les partenaires sociaux représentant les salariés jugent que le texte rompt les équilibres jusqu'ici respectés entre besoins économiques des entreprises et besoins des publics, au profit des besoins des entreprises. Ils considèrent qu'il existe un manque de prise en compte du public dans le document.

→ **Il n'y aura pas de consensus, sauf si rééquilibrage entre besoins des entreprises et ceux des publics.**

Voir déclaration en annexe 1

Patrick RIOCREUX (U2P) s'exprime au nom des 3 organisations professionnelles d'employeurs (U2P, CPME, MEDEF).

Travaux riches et intenses. Parfois on avait l'impression de ne pas avancer mais le document final montre qu'on peut travailler sur des orientations partagées par tous.

Texte équilibré qui renforce l'action du quadripartisme cherche à répondre aux besoins de l'économie. Apprécie la mise en place de fiches-actions même si la mise en œuvre de ces fiches, nécessitera un investissement en temps de suivi.

→ **avis OK sur projet de document mais pour le projet définitif, chaque organisation émettra son avis**

Voir déclaration en annexe 2

Thierry BERNELIN (UDES) : non associé dans ce travail malgré les 11% qu'ils représentent. ¼ des fiches vont être suivies par le Bureau. Or l'UDES n'en fait pas partie.

JF BÉNÉVISE rappelle que le Bureau suivra l'avancée de la mise en œuvre, mais ne mettra pas en œuvre directement.

René PASINI (FSU) : le groupe de travail a bien travaillé. A apprécié l'ambiance dans lequel le travail a été mené.

Ce document répond aux besoins des entreprises mais a-t-on répondu aux besoins des individus ? Pression exercée sur le terme de « compétences ». Être un peu plus pratique. L'insertion professionnelle est une priorité mais ça ne doit pas être la seule.

Ne pas transformer la voie scolaire en roue de secours de l'apprentissage. Les dispositifs doivent se compléter et non se détruire. Concepts dogmatiques et non de réalité. La FSU suivra de près, de la même façon qu'ils se sont investis dans le groupe de travail.

Monsieur Jean-François BÉNÉVISE (DIRECCTE) : le travail structure l'identité des personnes. Dans « insertion professionnelle », il y a insertion sociale et insertion citoyenne. On n'est pas dans des débats d'opposition.

Un tel document n'est pas exhaustif. Il met l'accent sur des priorités. Dosage entre « entreprises » et « public » : le DIRECCTE rappelle que l'insertion professionnelle, c'est la rencontre des 2.

Enjeu majeur pour l'Etat : les besoins des personnes les plus en difficulté, mais aussi les besoins des entreprises en difficulté de recrutement. Nous nous devons de travailler ensemble pour leur répondre.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON : Ne dites pas que ce document est dogmatique, ni que nous le sommes.

Le CPRDFOP est un contrat, le document définitif évoluera, mais à la marge.

Intérêt de faire ensemble et non pas seuls. Nous avons une mission de service public et nous devons veiller à ce que chacun en bénéficie. Il est erroné de dire qu'aucune dimension humaine prenant en compte la diversité des situations des personnes n'existe dans ce document. Notre priorité, c'est bien l'autonomie des personnes.

La Région n'attendra pas la finalisation des différentes réformes. Nous devons ensemble nous adapter aux nouvelles situations. La Région tente de ne pas faire preuve de dogmatisme.

Monsieur Jean-François BÉNEVISE, DIRECCTE, conclut, car départ anticipé de Monsieur le Préfet :

Absence de consensus sur le CPRDFOP en raison de l'opposition de la totalité des organisations syndicales de salariés. Consensus pour les autres membres.

Prochaine séance : le calendrier des séances du CREFOP est basé sur une séance en juin et une en fin d'année (compte tenu d'échéances sur la taxe d'apprentissage notamment). Le secrétariat permanent quadripartite proposera dans les meilleurs délais une date pour le mois de juin. Le projet de compte rendu sera mis en ligne sous l'espace collaboratif.

Annexe 1 : Déclaration des organisations syndicales



DECLARATION DES OS - CGT – CFDT - FO - CFE-CGC – FSU – CFTC - UNSA AU PLENIER DU CREFOP 15 janvier 2018

18 mois se sont écoulés depuis notre contribution intersyndicale au sujet du CPRDFOP. A l'époque, nous avons été les premiers à produire une lettre d'orientation pour lancer les travaux de construction du nouveau CPRDFOP. Aujourd'hui, il nous est présenté au plénier, un premier texte issu d'un groupe de travail quadripartite auquel ont participé assidument nos représentants syndicaux du CREFOP. Les premières séances se sont consacrées à la construction du diagnostic partagé que nous jugeons de qualité. Les séances suivantes se sont tenues sans les contributions de tous les acteurs, ce qui a rendu difficile l'élaboration des orientations du futur document. A partir de juin 2017 et avec toutes les contributions, nous avons pu finaliser les orientations et commencer la rédaction des fiches actions. 20 séances de travail ont été nécessaires.

Par rapport à notre contribution, il nous faut aujourd'hui, nous prononcer à la fois sur le texte et les fiches actions.

Nous rappelons notre attachement dans le cadre de l'élaboration des politiques emploi-formation de la prise en compte équilibrée des besoins des personnes, des territoires et des secteurs d'activité.

Un principe jusqu'à présent partagé assez largement par l'ensemble du quadripartisme.

A la lecture du texte, cet équilibre est rompu au profit des besoins économiques des entreprises.

En effet, nous avons répertorié, que le mot « entreprise » dans le texte est cité deux fois plus que le mot public. Ce qui est très significatif.

Au-delà de cet aspect illustratif, sur le fond, cela nous paraît complètement en décalage avec le cœur même d'un CPRDFOP. La Formation et l'Orientation s'adressent aux personnes. Certes, nous sommes confrontés à des mutations et transitions économiques, technologiques, énergétiques, etc. majeurs, profondes, rapides. Elles bousculent les métiers et plus largement le travail. Nous sommes bien conscients que cela a et aura un impact majeur sur l'activité économique et territoriale de notre Région et bien évidemment des entreprises, mais ce sont avant tout des femmes et des hommes qui créent ce dynamisme économique et cette richesse. La place des personnes est donc primordiale dans le CPRDFOP si on veut œuvrer pour la montée en compétences des salariés, pour la sécurisation des parcours professionnels et pour des emplois durables et de qualité.

Durant ces 20 réunions de travail, les représentants des ORS n'ont eu de cesse de tenter d'influer sur le texte pour rétablir cet équilibre, sans y parvenir.

C'est pourquoi, il n'y aura pas consensus tant que cet équilibre ne sera pas trouvé.

Nous nous montrerons également vigilants sur ce point, dans la mise en œuvre du CPRFOP au sein des commissions.

Enfin, nous ne pouvons faire abstraction du fait que ce CPRDFOP intervient dans un contexte de réformes profondes qui ne seront probablement pas neutres sur le pilotage et le suivi du CPRFOP. Sans présumer de ce que sera demain le rôle du CREFOP en matière de pilotage et d'animation du quadripartisme sur les enjeux EFOP en région, nous pointons ici le fait que l'avenir et la mise en œuvre concertée du CPRFOP dépendent en grande partie du CREFOP et de ses commissions.

Et par conséquent, de la volonté des acteurs qui le composent de faire vivre ce contrat de plan régional, dans l'intérêt des personnes.

Annexe 2 : Déclaration des organisations professionnelles d'employeurs



DÉCLARATION COMMUNE PATRONALE C.P.R.D.F.O.P. C.R.E.F.O.P. PLÉNIER DU 15 JANVIER 2018

Nos trois organisations se sont investies pleinement dans les travaux du groupe de travail quadripartite mis en place par le CREFOP. Nous avons porté et défendu les axes prioritaires contenus dans notre contribution commune et que nous voulions voir reprises dans ce C.P.R.D.F.O.P.. Les travaux du groupe ont été riches et intenses. Nous saluons l'implication constructive de chacun. Même si quelquefois nous avons l'impression de ne pas beaucoup avancer, le document final démontre que la concertation Etat-Région-Partenaires Sociaux en Auvergne Rhône Alpes peut déboucher sur des orientations partagées sur des sujets importants tels que la formation et l'orientation professionnelles.

Nous avons identifié quatre enjeux majeurs pour nos entreprises en matière d'orientation, d'emploi et de formation professionnelle :

1. L'orientation et le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) doivent donner aux jeunes aux actifs et aux demandeurs d'emploi les moyens de structurer leur projet professionnel ou de formation en regard des besoins des entreprises.
2. Créer les conditions pour développer l'alternance notamment par une association plus étroite du milieu économique dans les décisions d'ouverture ou de fermeture des sections d'apprentissage.
3. Accompagner la politique d'appui aux entreprises, des organisations professionnelles sur la GRH, les mutations économiques, les contrats d'études prospectives, les ADEC, la GPEC...
4. Créer les cadres de gouvernance et de contractualisation adaptés pour fédérer et piloter les programmes d'actions qui découleront des orientations retenues.

Nous retrouvons à peu de chose près ces enjeux dans le texte proposé.

C'est un texte équilibré qui cherche à répondre aux besoins de l'économie, accompagner l'insertion et le retour à l'emploi. Tout cela décliné dans les territoires et mise en œuvre dans le cadre du CREFOP.

Nous apprécions la déclinaison du plan d'actions en fiche action même si leur nombre nous obligera à chercher, à inventer une façon de travailler ensemble non chronophage.

La mise en œuvre du C.P.R.D.F.O.P. dans le cadre du C.R.E.F.O.P. renforce l'action quadripartite en Auvergne-Rhône-Alpes sur l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle.

L'évaluation prévue dans ce C.P.R.D.F.O.P. répond à une demande constante de pouvoir mesurer l'efficacité des actions décidées.

Ce texte en l'état recueille un avis favorable de notre part.

Cela ne préjuge en rien de la position de chacune de nos organisations sur le texte définitif qui sera présenté, portée par la région.